

Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril à 18 h30,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 19 mars 2025 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 17 Présents : 12 Votants : 12 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Alain BELLICCHI, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Josiane BYL, Fernand MORA, Ida PANTAROTTO, Christine VANCAUTER, Nicole ROUMAT.

Procuration :

Excusés - Absents : Messieurs et Mesdames : Pauline SEILHAN, Emmanuelle ANTICH, Pierrick THOMAS, Monique GAYET, Bruno PEGAS.

M. Jean-Pierre ANGLAS a été élu secrétaire.

Délibération n° 12 : Création emploi permanent

VU le code général de la fonction publique ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L 313-1 du code général de la fonction publique territoriale les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

CONSIDERANT qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique pour le portage des repas à domicile.

Le Président propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} août 2025, l'emploi ci-dessous :

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint Technique territorial,	Portage des repas et aide cuisine	35 heures

Les membres du Conseil d'Administration après avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées.

CHARGENT le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité (CCAS) aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Ainsi fait et délibéré le 1^{er} avril 2025
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance

Jean-Pierre ANGLAS